

CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

L'EXPORTATION DE L'EAU

MÉMOIRE

ISABELLE BEAUDOIN

ET

ÉRIC-MARTIN GALLANT

NOVEMBRE 1999

Beaudoin, Isabelle

Étudiante au cours de performance environnementale des organisations au Collège de Rosemont. Bachelière en économie, spécialisé en mathématique de l'Université Laval et détentrice d'un certificat en Communication publique de l'Université Laval.

Gallant Éric-Martin

Étudiant au cours de performance environnementale des organisations au Collège de Rosemont. Bachelier en géographie, spécialisé en environnement de l'Université de Montréal et détenteur d'un certificat en écologie de l'Université du Québec à Montréal. De plus, il a été membre et président de 1988 à 1991 du comité environnemental du Cégep de Sorel-Tracy et membre exécutif de la Table de concertation en environnement de la MRC du Bas-Richelieu de 1989-1991.

MÉMOIRE SUR L'EXPORTATION DE L'EAU AU QUÉBEC

Notre planète est au prise avec divers problèmes environnementaux qui influent sur les activités anthropiques et vice et versa. Les Nations Unies estiment que 2 milliards de personnes dans 80 pays vivent actuellement des situations de contrainte hydrique modérée à grave.¹ De plus, si nous prenons en considération les prédictions faites par les démographes, la population mondiale va augmenter de 45% d'ici 2025.² Or le Québec possède 3 %³ de toute la richesse mondiale d'eau douce. Une richesse inestimable à préserver. Richesse qui fera bientôt l'envie de plusieurs. À l'heure actuelle, est-ce envisageable, dans un contexte de développement durable, exporter notre eau ? Notre réponse est NON.

Actuellement, un projet d'exportation de l'eau est économiquement peu viable car les coûts du recyclage et de la désalinisation sont inférieurs à des importations sur de longues distances et de grands projets de dérivation ou de pipeline. Certes des emplois à court terme seraient créés lors d'élaboration des chantiers pour les industries d'exportation ou lors de système de dérivation de cours d'eau mais par la suite un minimum d'emploi serait requis à la supervision des opérations. Et ce, sans compter les coûts d'exploitation et d'opération qui risquent fort bien d'être faramineux.

De plus, si on se fie aux marchés de l'eau embouteillée, aucune loi ou règlement ne les oblige à embouteiller au Québec, donc nous en serions encore à une économie primaire sans aucune transformation, transport, etc. L'eau serait donc vendue comme une matière première brute sans transformation. Son prix serait, par conséquent, dérisoire... Nous pouvons difficilement estimer l'apport de ce marché au sein de l'économie québécoise. Il serait plus rentable, économiquement et environnementalement, d'utiliser notre eau pour l'agriculture et de vendre ces produits au pays qui ne peuvent cultiver par manque d'eau.

Du côté de la recherche et du développement, on tente de trouver des moyens plus économiques pour la construction et les opérations des usines de désalinisation. Ce qui confinerait le projet d'exportation au stade temporaire.

¹ Les enjeux internationaux de l'eau, www.mri.gouv.ca juin 1999.

² Idem

³ BAPE, document de consultation publique, La gestion de l'eau au Québec, page 7.

Tel que stipulé dans un document du gouvernement fédéral intitulé «Vers une stratégie fédérale sur l'eau douce (1998)» et repris par Hélène Ross dans le document de soutien à l'atelier sur l'exportation de l'eau à la page 19 :

Le gouvernement fédérale et les provinces s'opposent aux exportations d'eau à grande échelle au moyen de transferts entre bassins, mais certaines provinces examinent actuellement des projets d'exportation par navire-citerne, solution qui peut procurer des avantages économiques sans entraîner de grands coûts sociaux ou environnementaux. (p.40)

Cependant il faut nuancer un peu, car pour l'instant il n'y a que les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui ont, par moratoire, signifier leur opposition face à de tel projet. Dans le cas de la Colombie-Britannique c'est en 1991 qu'elle prenait sa décision et ce même après avoir accepté des permis d'exploitation d'exportation d'eau. McCurdy Enterprises de Terre-Neuve a fait valoir son intention d'exporter l'eau d'un lac par navire-citerne et à l'heure actuelle, le dossier est en étude d'évaluation d'impact environnemental.

Contrairement au document du gouvernement fédéral, on considère que des coûts environnementaux seront présents. Des répercussions sur les écosystèmes seront assurément présents. Des inondations et/ou sécheresses de certains cours d'eau sont envisageables compte tenu de leurs futurs changements de débits. Les chantiers de dérivation, à eux seuls, causeraient des torts considérables aux écosystèmes des rives. Il y aurait augmentation de l'érosion et ainsi que de la turbidité ce qui pourraient nuire à plus de 87 espèces de poissons d'eau douce servant à la pêche commerciale⁴ ainsi qu'à la pêche récréatives qui, à elle seule, génère une activité économique de 1,25 milliard de dollars⁵.

De plus, contrairement à la CMI (Commission Mixte Internationale) qui considère qu'il n'y a pas actuellement de changements climatiques importants⁶, nous désirons apporter quelques nuances

⁴ ENVIRONNEMENT Canada, Le fleuve en bref, page 68.

⁵ BAPE, document de consultation publique, La gestion de l'eau au Québec, page 20.

⁶ CMI, Rapport intérimaire sur la protection des Grands Lacs, août 1999.

sur ce point. Depuis quelques années, la température au Québec semble avoir sensiblement augmenté, le niveau du fleuve n'a jamais atteint les seuils minimaux actuels depuis 1967⁷, comment peut-on affirmer qu'aucun changement climatique global n'est entrain de s'effectuer?

Quels avantages économiques apporteraient un changement de débits ou de niveaux du fleuve? Le navigation commerciale, la navigation de plaisance, la pêche ont déjà été affectés cette année par le niveau plus bas du fleuve. À long terme, la production de l'hydroélectricité en sera-t'elle affectée?

Dans le Protocole d'Entente de 1992 convenu entre les intervenants du secteur maritime et la garde côtière canadienne, le dragage vise à garantir un niveau minimum de 11,0 mètres d'eau dans la voie navigable sur St-Laurent⁸. Sans détournement des affluents ou d'exportation massive et dans les conditions actuelles, le fleuve au port de Montréal atteignait le niveau moyen en juin dernier de 5,56 m. Une baisse de 0,11 m. par rapport en mai dernier et de 1,27 mètres par rapport au mois de juin de la période 1967-1998⁹. Comment pouvons-nous savoir que ces exportations massives ne créeront pas un changement de niveau irréversible ?

Près d'une quarantaine de ports commerciaux sont situés le long du St-Laurent dont le port de Montréal génère 1,7 milliard de dollars par année et donne 17 600 emplois directs et indirects¹⁰.

Toujours dans le même document fédéral, «Vers une stratégie fédérale sur l'eau douce (1998)», le gouvernement canadien confirme le pouvoir des provinces sur la propriété des ressources naturelles, notamment l'eau, sur leurs territoires. D'où l'importance pour le Québec d'agir intelligemment sur la gestion de la richesse qu'est l'eau. Et pourtant, suite à la demande d'un moratoire de la part du Ministre Axworthy, le gouvernement québécois ne s'est pas prononcé, jusqu'à ce jour. Probablement une décision trop difficile à prendre et hors de ses compétences?

⁷ ENVIRONNEMENT CANADA, Info-niveau, Volume 7, no. 7, 7 juillet 1999, Internet.

⁸ ENVIRONNEMENT CANADA, Les fluctuations des niveaux d'eau du St-Laurent, p.9.

⁹ ENVIRONNEMENT CANADA, Info-niveau, Volume 7, no. 7, 7 juillet 1999, Internet.

¹⁰ BAPE, document de consultation publique, La gestion de l'eau au Québec, page 19.

Puisque nous méconnaissons, à tort, notre réseau hydrographique, surtout en ce qui concerne les nappes phréatiques – hors mis celle des Iles-de-la-Madeleine, nous suggérons fortement des études plus poussées sur le réseau des eaux souterraines du Québec. Dans un contexte de développement durable où l'on doit s'assurer de la pérennité de la ressource, comment pouvons-nous envisager exporter un produit sans en connaître la quantité, la qualité ?

Pour ce faire, nous recommandons d'interdire toutes formes d'exportation massive ou dérivation de cours d'eau jusqu'à ce que l'on obtienne une meilleure connaissance du dossier surtout par le biais d'études approfondies sur le réseau des eaux souterraines. De plus, des analyses d'impact environnementales poussées sur de possibles systèmes de dérivation ou de captation d'eau douce afin de l'acheminer par navire-citerne ainsi que des analyses et modèles économiques réalistes seraient de mise afin de s'assurer d'évaluer tous les impacts possibles d'une telle décision.

Conjointement à ces études, augmenter le partenariat de la coopération internationale dans la recherche de moyen économique pour les communautés de décontaminer l'eau et voire même de désaliner cette dernière et élaborer des techniques efficaces d'irrigation pour l'agriculture.

Suite à ses études, il sera urgent d'établir une politique sur la protection des eaux québécoises. Cette politique aurait comme objectif de préserver la ressource naturelle dans un contexte de développement durable. La politique devra voir à la bonne gestion de l'eau au Québec afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable de qualité pour tous les québécois. Afin d'arriver à ces objectifs, le gouvernement québécois devra se baser sur des principes juridiques, écologiques, moraux et économiques.

Ces principes pourraient être les suivants :

Du point de vue juridiques :

- Réétudier tous les accords signés concernant l'eau au Québec; et
- Obligation de garder un accès aux cours d'eau aux citoyens riverains.

Du point de vue écologique :

- Fixer une qualité de l'eau minimum à travers le Québec selon des critères pré-établies;
- Obligation de préserver la faune et la flore aquatique des différents milieux marins au Québec; et
- Le cas échéant, lors de construction de toutes sortes près des rives, de navigation commerciale ou de plaisance, et/ou de pêche, atténuer les impacts négatifs sur les différents écosystèmes aquatiques.

Du point de vue moral :

- Sans oublier notre coopération internationale, voir à ce que chacun des québécois puisse jouir de cette richesse de façon raisonnable.

Du point de vue économique :

- Prioriser l'hydroélectricité à l'exportation massive de l'eau;
- Participer à l'aide internationale dans les recherches sur le dessalement de l'eau ainsi qu'à sa décontamination; et
- L'exploitation économique de la ressource doit servir en premier lieu les intérêts des québécois.

En aucun temps, l'apport économique devrait l'emporter sur des effets négatifs causés à l'environnement ou aux citoyens.

Malgré le fait que nous soyons contre l'exportation massive d'eau ou et surtout de système de dérivation (comme le GRAND Canal), dans le futur rapproché, nous devrons collaborer avec les pays en déficit d'eau. C'est ainsi que nous pourrions être dans l'obligation morale exporter de l'eau par navire-citerne.

Pour l'instant l'eau, ormis celle embouteillée, ne fait pas état de commerce selon la loi du parlement fédéral qui met en oeuvre l'ALÉNA. Cependant, il suffirait d'un promoteur à qui l'on accorde un permis d'exploitation d'eau en vrac pour créer un précédent. Ce qui reléguerait l'eau au titre de marchandise. Il ne faut pas perdre de vue que l'eau doit avant tout rester une ressource naturelle, patrimoniale et démocratique. Le fait de privatiser l'eau en la commercialisant nous ferait perdre tout contrôle. Selon M. Petrella dans le Contrat mondial de l'eau, elle est ressource vitale et collective, un bien public qu'il faut gérer avec intelligence dans une perspective à long terme.

Le cas échéant, si l'exportation de l'eau à lieu, le Québec devra utiliser uniquement les surplus des usines de filtration. En aucun temps, ces eaux traitées en surplus devront être vendues pour les québécois et devront servir uniquement à l'exportation. Aucun agrandissement ou augmentation de capacité d'usine de filtration devra être effectué pour l'exportation de l'eau. Finalement, le gouvernement québécois devra être le gestionnaire des surplus.